



LE LOGEMENT SOCIAL EN QUELQUES CHIFFRES

Selon l'Union sociale pour l'habitat qui regroupe la majorité des organismes de logement social, le secteur HLM (Habitat à Loyer modéré), c'est :

- 10 millions de locataires
- 4,7 millions logements sociaux
- 82 000 salariés
- 12 000 administrateurs bénévoles
- 720 organismes HLM

1 Français sur 2 vit ou a vécu en HLM.

L'Ile-de-France regroupe plus de 1,3 million de logements locatifs sociaux, ce qui représente environ 1/4 du parc social France entière. Malgré cela, l'agglomération francilienne connaît depuis plusieurs années une grave

crise du logement, avec une offre très insuffisante de logements abordables. Même si l'activité de production de logements sociaux en Ile-de-France est en évolution significative depuis plusieurs années (le niveau de production annuelle de logements sociaux a doublé par rapport à il y a 10 ans), elle ne permet pas de répondre à la très forte demande de logements sociaux (plus de **736 000 demandes enregistrées dans le SNE**).

En effet, on observe que, malgré une hausse de la production, le nombre de logements attribués chaque année ne suit pas cette évolution (72 000 attributions en 2019), du fait de la faiblesse des taux de rotation à l'intérieur du parc social francilien.



Autres caractéristiques de l'Ile-de-France : un parc de logements sociaux très inégalement réparti sur le territoire régional avec des concentrations fortes sur des territoires très spécialisés, des besoins en rénovation urbaine très importants et des risques croissants de ghettoïsation, un contexte institutionnel très morcelé et des compétences éclatées en matière d'urbanisme et d'habitat, réparties à des échelles territoriales multiples.

QUELQUES CLES POUR OPTIMISER VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT

- Compléter sa demande intégralement avec toutes les pièces justificatives
- Pensez à renouveler sa demande chaque année
- Elargir la zone géographique du lieu de recherche de logement afin d'augmenter ses chances d'avoir une proposition de logement. Elargir signifie agrandir le périmètre avec un rayon de 20 à 30 km autour de la ville, du secteur souhaité.
- Soyez patient et restez optimiste.



QU'EST-CE QUE LE 1% PATRONAL ?

Le 1 % **patronal** ou 1 % logement est un dispositif d'aide au logement créé en 1943.

Il est financé par la PEEC, participation des employeurs à l'effort de construction, versée chaque année par les entreprises du secteur privé et du secteur agricole de plus de 50 salariés.

ActionLogement 



Depuis 2017, la collecte ainsi que la distribution des prêts et des aides sont désormais assurées par **Action Logement** en tant qu'entité unique.

Depuis mai 2020, Action Logement a fait évoluer son fonctionnement et a mis en place la plateforme AL-in.fr.

Elle permet aux salariés d'avoir accès aux logements disponibles en fonction de leur situation, et d'y postuler directement.

A ce jour la procédure est :

- de compléter sa demande sur le site régional de demande de logement social (*qui varie en fonction de votre lieu de recherche*).
- Y inclure toutes les pièces justificatives obligatoires sur ce même site. *Celles-ci varient en fonction de votre situation : cni, bulletins de paie, contrat de travail, justificatif et revenus, justificatif de logement pour chaque futur locataire*
- Se rendre sur le site al-in.fr et rapatrier sa demande grâce à son NUR.
- Consulter les offres d'emploi et postuler.

QUELLES AUTRES SOLUTIONS AI - JE EN CAS DE DELAI LONG ?

Le parcours pour accéder à un logement social peut être long, surtout en Ile de France.

D'autres démarches peuvent être réalisées pour accéder à un logement :

- ✚ En fonction de votre situation, un recours est possible en vertu du droit au logement opposable (Dalo).

Il s'agit d'un label de priorité accordée sous certaines conditions (suroccupation, insalubrité, personnes sans logement, demande avec délai anormalement long...).

La demande se fait auprès de la commission de médiation grâce au formulaire cerfa n°15036 avec les pièces justifiant de votre situation.

- ✚ Plusieurs personnes peuvent être accéder à un logement dans le parc privé, en fonction de leur revenu et composition familiale.

Certes les loyers sont plus chers mais il y a plus de propositions et des aides peuvent être mis en place (APL pour aider à payer le loyer, garantie visale pour les personnes qui n'ont pas de garant...) N'hésitez pas à évaluer vos capacités et faire des simulations pour les aides éligibles.

Il existe des sites internet avec des propositions de logement : inli.fr,

[locservice](http://locservice.com), leboncoin.fr, seloger.com etc...

« LA BEAUTE D'UNE VILLE, ELLE EST D'ABORD DE NE PAS AVOIR DE TAUDIS, DE NE PAS AVOIR DE SANS LOGIS. » ABBE PIERRE, *LA VOIX DES HOMMES SANS VOIX* (1990)

Votre assistante sociale pourra, après avoir évalué votre situation dans sa globalité, vous informer sur les dispositifs éligibles et proposer un accompagnement spécifique pour l'accès au logement.

Olivia IBANEZ-FERRY,

ASSISTANTE SOCIALE DIPLOMEE
D'ETAT

Mail : olivia.ibanez@sociobel.fr

Tel : 07 85 71 41 59



